

Motifs de la décision

Décret modifiant la colonne B de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (rubrique 2760 - stockage temporaire de déchets de mercure métallique)

Dans le cadre de la consultation du public sur le projet d'arrêté susmentionné, menée par voie électronique sur le site internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 07 juin 2013 au 27 juin 2013 inclus, deux observations ont été déposées dont une observation hors du champ du texte et une qui n'appelle pas de modification.

Le texte n'a pas été modifié suite à la consultation du public.